AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257201608-20210309-2021_3-DE en date du 09/03/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_3

délibération n°2021-03



COMITE SYNDICAL Séance du 25 février 2021

DELIBERATION n°2021-03

Rapporteur : la Présidente

<u>Objet</u>: Participation de Le Mans Innovation à l'organisation d'une table-ronde consacrée à l'Intelligence artificielle avec Le Mans Université

Le Mans Innovation accompagne plusieurs entreprises du secteur de l'intelligence artificielle entendue comme l'ensemble des outils informatiques et techniques associées qui permettent de mettre en œuvre des activités cognitives initialement effectuées par l'Homme. L'intelligence artificielle est à l'origine de nombreux et profonds bouleversements du travail et donc de la gestion des ressources humaines.

La gestion des ressources humaines et son évolution font l'objet de travaux universitaires dans le cadre du laboratoire ARGUMans, laboratoire de recherche en gestion et GAINS, laboratoire de recherche en économie et au travers de son offre de formation.

Les enjeux posés par ces mutations, la compréhension de l'impact technologique et sa maîtrise, l'évolution des métiers et la création d'emplois constituent autant d'éléments à mettre au débat.

Le Mans Université et Le Mans Innovation partageant un intérêt commun sur le sujet ont initié le projet d'une table-ronde en visioconférence. Y interviendront Cédric Picot, société Abberline, César Lacombe et Victor Loiseau, société Let Me Think, deux entreprises incubées de Le Mans Innovation.

Pour les frais d'organisation, Le Mans Université sollicite une participation financière de 300 € auprès du Syndicat mixte.

Je vous propose de :

 de contribuer à cette manifestation en versant à l'université une participation de 300 € sur présentation d'un justificatif de paiement,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer tous les documents correspondants.

ADOPTE



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical

SEANCE du jeudi 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février à 14 heures 30, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le vendredi 19 février 2021 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 15 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, de la loi n°2021-160 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment en son article 6, la réunion du Comité Syndical s'est tenue par visioconférence. Le quorum fixé à 1/3 des membres est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également ceux présents à distance.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Laurent PARIS (visio) – Véronique RIVRON (visio) - Dominique AMIARD – Damienne FLEURY (visio) –. Jean-Marc LAFFAY - Jacky MARCHAND (visio) – Pascal MARIETTE - Sophie MOISY(visio) - Didier REVEAU (visio)

Absents et excusés :

Vanessa CHARBONNEAU - Dominique LE MENER - Noël PEYRAMAYOU – Jacques GOUFFE - Patricia CHARTON – Patrick DEMAZIERES -- Coralie HEULOT - Patrice LEBOUCHER - Olivier SASSO - Anne BEAUCHEF.

Procurations:

Mme Véronique RIVRON remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 20 novembre 2020 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.